

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 862

présenté par

M. Vercamer, Mme Auconie, M. Benoit, Mme Brenier, M. Christophe, M. Charles de Courson,  
M. Demilly, M. Dunoyer, M. Favenneec Becot, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Lagarde,  
M. Ledoux, M. Leroy, Mme Magnier, M. Pancher, Mme Sanquer et M. Zumkeller

## ARTICLE 11

Après l'alinéa 88, insérer l'alinéa suivant :

« Art. L. 612.7. – À titre transitoire, pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, les membres des instances mentionnées aux articles L. 612-3 et L. 612-4 sont désignés selon des modalités précisées par décret. »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à prévoir un dispositif transitoire de gouvernance des instances nationales et régionales de la protection sociale des travailleurs indépendants, dans l'attente des résultats de la mesure de la représentativité des organisations professionnelles au niveau national, professionnel et interprofessionnel en 2021.